

LE PETIT LIVRE DE LA LPP · CHAPITRE 4.1

Degré de couverture et sous-couverture

Une caisse de pension promet des rentes pour des décennies. Le degré de couverture dit si elle a aujourd'hui l'argent de ses promesses. Quand il passe sous 100 %, la loi…

TransparenceRH

100 %	117,1 %	0,5 point	75 %
seuil du découvert	moyenne 2025, caisses privées	baisse d'intérêt maximale	réserve exigée pour améliorer



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

La caisse doit offrir en tout temps la garantie de pouvoir remplir ses engagements ; le bilan se fait en caisse fermée (LPP art. 65).



LA RÈGLE

À retenir

Sous **100 %**, la caisse est en **découvert** : elle informe et prend des mesures d'assainissement (LPP art. 65c et 65d).



LA RÈGLE

La règle clé

Fortune 1 080, engagements 1 000 (millions) : Couverture 108 % : réserve de fluctuation en construction (OPP 2 44)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« 100 % : tout est couvert ; au-dessus, la réserve d'abord ; en dessous, des mesures. »



LE PIÈGE

Le piège

Juger une caisse sur son seul degré de couverture. Un 110 % avec un taux technique élevé peut être plus fragile qu'un 105 % calculé prudemment : il faut regarder aussi l'intérêt technique, les tables de mortalité et la part de rentiers.



LA BASE LÉGALE

Les références

LPP art. 65 à 65e, 72a ss ; OPP 2 art. 44, 46 et annexe ; directive CHS PP D-01/2017.



Le cas express

Fortune 950, engagements 1 000. Degré ?

✓ **95 %** Découvert : mesures obligatoires.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Calculer la fortune disponible.
- ☐ Diviser par les engagements.
- ☐ Comparer à la réserve visée.
- ☐ Informer en cas de découvert.
- ☐ Planifier l'assainissement.

Base légale : LPP art. 65 à 65e, 72a ss ; OPP 2 art. 44, 46 et annexe ; directive CHS PP D-01/2017.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/lpp-couverture.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 9 novembre 2026.